



16ème législature

Question N° : 5871	De M. Jérôme Guedj (Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) - Essonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Ville et logement		Ministère attributaire > Logement
Rubrique > santé	Tête d'analyse > Investissements dans la ventilation des bâtiments publics	Analyse > Investissements dans la ventilation des bâtiments publics.
Question publiée au JO le : 21/02/2023 Date de changement d'attribution : 09/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jérôme Guedj interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé de la ville et du logement sur les investissements dans la ventilation des bâtiments publics pour adapter les infrastructures aux épidémies et aux pandémies. Par exemple, les salles de classe accueillent en général une trentaine d'élèves en même temps avec un professeur ; avec un renouvellement de l'effectif toutes les heures ou toutes les deux heures en moyenne. La salle de classe est sous doute l'un des locaux les plus sensibles et les plus délicats à traiter. C'est un lieu qui doit être confortable car la plupart des occupants sont immobiles, avec une bonne qualité de l'air pour éviter la prolifération microbienne et la concentration intellectuelle des occupants, tout en étant calme, au niveau acoustique en particulier. C'est aussi un lieu caractérisé par un fort taux d'occupation au m2. Dans une salle de classe, où 20 à 30 élèves sont présents simultanément, la génération d'eau sous forme de vapeur peut être de l'ordre de 1 kg/h (variable suivant la saison). Dans ces conditions, faute de système de purification d'air, les salles de classe sont des lieux de passage privilégié des virus. C'est la raison pour laquelle le 16 avril 2022, le candidat président Emmanuel Macron prenait un engagement fort : « J'annonce que si les Français me font confiance à nouveau, nous lanceront immédiatement un effort massif de purification de l'air dans nos écoles, nos hôpitaux, nos maisons de retraite et dans tous les bâtiments publics ». Cependant, le projet de loi de finances pour 2023 ne contient pas les crédits nécessaires à la ventilation des bâtiments publics. L'investissement dans la prévention de la transmission du covid, de la grippe, de la bronchiolite à l'école ou dans les autres services publics accueillant du public apparaît notablement insuffisant. Il souhaite connaître les voies et moyens, ainsi que le calendrier des mesures, par lesquels le Gouvernement compte mettre en œuvre la promesse présidentielle.